



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3B)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3B/22/0008 du 29 juin 2022, la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable a autorisé

**la société DS2 Promotion SARL à exploiter un chantier d'excavation autre que dans la roche à Rodange, route de Longwy n° 11 et avenue Gr Gaasch n° 8-10.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 7 juillet au 16 août 2022 inclus).**

Pétange, le 30 juin 2022  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre f.f.,